



LOGEMENT : LES REVENDICATIONS DES PERSONNES CONCERNÉES

Manon Cools

Analyse ASPH 2022

Éditrice responsable :

Ouiam Messaoudi

ASPH a.s.b.l.

Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0416.539.873

RPM – Bruxelles

IBAN : BE81 8778 0287 0124



Préambule

En 2020, l'ASPH – Association Socialiste de la Personne Handicapée- a fêté son centenaire. À cette occasion, nous avons mis sur pied un outil historique qui parcourt les combats, défis, victoires et évolutions dans le secteur du handicap ces 100 dernières années, notamment via une ligne du temps contenant plus de 400 dates et encore alimentée aujourd'hui¹. En parallèle, de nombreuses vidéos² thématiques (Société, emploi, autodétermination, enseignement, accessibilité, famille, etc.) ont été publiées, donnant la parole à des personnes de tous horizons. Enfin, un outil participatif sur le site www.centenaireduhandicap.be donne la possibilité au public de s'exprimer : quelles sont les politiques de demain à mener en matière de handicap ? Quelles sont nos priorités ? À quoi peut-on rêver ? Ainsi, chacune et chacun est amené à identifier ce qu'il souhaiterait voir apparaître sur la ligne du temps du handicap dans et pour les 100 prochaines années.

La campagne du centenaire du handicap a suivi son cours malgré la crise sanitaire. Des animations ont été menées avec les outils et des revendications citoyennes d'une grande diversité ont été enregistrées tout au long de l'année. Nous dressons dans la présente analyse différents constats et pistes d'actions qui émergent des résultats de cette concertation. Nous identifions les facteurs bloquants à la société inclusive. Nous donnons aux personnes concernées la possibilité de s'autodéterminer : elles savent mieux que personne de quoi elles ont besoin pour vivre dans notre société.

En 2021, nous avons publié une première analyse qui s'est concentrée sur la notion d'accessibilité³ sur base du projet du centenaire. La présente analyse aborde quant à elle le **logement**. Notons ici que cet exercice n'est pas exhaustif, tant la question est vaste et les enjeux pluriels.

Enfin, notons que la démarche de concertation qui alimente la présente analyse contribue à nourrir les échanges et réflexions autour des grandes revendications qu'il convient peu à peu de dessiner collectivement, à l'aube de la période électorale de 2024, notamment à l'échelle des régions, en charge de la question du logement.

¹ Consulter la campagne 2020 « Centenaire du handicap » : www.centenaireduhandicap.be

² L'ensemble des vidéos et leurs retranscriptions est disponible ici : <https://centenaireduhandicap.be/outils/>

³ ASPH (2021) : « Plan fédéral handicap : entre revendication des personnes concernées et plan fédéral handicap 2021-2024... Il n'y a qu'un pas ? », disponible ici : <https://www.asph.be/analyses-2021-entre-revendications-des-personnes-concernees-et-plan-federal-handicap-2021-2024/>, consulté le 12/01/2022

Introduction

En 2019 déjà, l'ASPH dressait plusieurs constats alarmants dans son mémorandum politique au sujet du logement :

« Outre le **manque de places** dans des logements accessibles pour les personnes en situation de handicap, les besoins se multiplient avec le souhait pour tous, jeunes et moins jeunes, de vivre chez soi le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions. À cet effet, il y a lieu de définir une **norme commune d'adaptabilité des logements privés et publics** et de proposer un incitant financier (prime) pour l'adaptabilité des logements privés ou la construction accessible. Ces dispositions vont de pair avec l'instauration de **quotas**, au minimum dans le logement public. L'ASPH souligne le besoin de réaliser un **cadastre** des logements adaptables et adaptés, dans le public comme dans le privé. »⁴

Comme souvent dans le secteur du handicap, un problème est révélateur d'un nœud de situations et de difficultés qui s'entremêlent et fragilise la situation de la personne concernée. Les assistantes sociales de l'ASPH font régulièrement ce constat via notre contact center : une personne appelle pour un problème clairement identifié : quand elles analysent la situation, elles s'aperçoivent d'autres difficultés d'ordre administratives, financières, de santé, etc. qui complexifient la situation et la rendent d'autant plus délicate à solutionner. Cela met également en exergue l'importance, dans un processus d'accompagnement et d'aide, de prendre l'ensemble de la situation d'une personne en compte, et non seulement un axe de la vie (santé, finances, emploi, handicap, logement, vie sociale, etc.). Cet écueil, alimenté par des politiques toujours plus fractionnées dans la répartition des compétences, n'apporte que trop peu de réel bénéfice pour la personne, tant les politiques sociales isolées ne tiennent pas compte d'autres facteurs de vie tout aussi déterminants. Il existe pourtant un levier d'action institutionnel pour éviter cela ; le Handistreaming.

« Handistreaming : Outre les mesures spécifiques, toute nouvelle initiative politique doit tenir compte de son impact direct ou indirect sur les personnes en situation de handicap. L'intégration transversale du handicap, ou "handistreaming", dans l'ensemble des politiques vise à empêcher la création de nouveaux obstacles involontaires et permet de lutter contre les discriminations existantes. »⁵. L'ensemble des politiques menées, quel que soit le niveau de pouvoir concerné, devrait aujourd'hui faire d'une priorité le Handistreaming de ses mesures. Les politiques gagneraient en efficacité et en valeur ajoutée pour les personnes en situation de handicap, de maladie grave et invalidante.

Concernant les questions relatives aux logements, il convient donc d'étudier les situations des personnes à qui ces logements doivent correspondre de manière transversale : à quel point, par exemple, le logement permettra à la personne de maintenir son autonomie ? Sa vie associative et citoyenne ? Sa vie familiale et sociale ? Son accès à des soins de santé, des lieux de formation et d'emploi, etc. ? En d'autres termes, il convient de ne pas résumer la question du logement à des

⁴ Mémorandum politique ASPH 2019 : <https://www.asph.be/wp-content/uploads/2020/11/M%C3%A9morandum-ASPH-elections-2019.pdf>

⁵ Plan fédéral Handicap 2021-2024 : <https://handicap.belgium.be/docs/fr/plan-federal-handicap-2021-2024.pdf>
Logement : les revendications des personnes concernées - Analyse ASPH 2022

enjeux de quotas, de places, de pénuries ou de nouvelles constructions, mais bien d'y réfléchir comme un des maillons constitutifs d'une vie digne où le choix de la personne concernée n'est pas fait par défaut. Nous y reviendrons.

Disposer d'un logement, c'est « retrouver un apaisement et de la tranquillité face à des conditions de vie plus éprouvantes et stressantes. Habiter quelque part permet également la construction de l'identité sociale, de par la domiciliation et l'inscription à un réseau, celui tissé à partir du voisinage et de ses petites relations quotidiennes. »⁶

Une offre insuffisante et orientée qui restreint le droit de choisir

On est vraiment « parqués » dans les centres, centres, qui sont bondés. – *Claire, volontaire ASPH*⁷

En octobre 2021, Nicolas Mary, codirecteur de l'asbl des Pilotis, déplorait la pénurie généralisée de logements adaptés et le non-respect du choix au logement inscrit comme un droit dans la convention ONU personnes handicapées ratifiée en Belgique en 2009. "Le manque de places est une réalité en Belgique et la possibilité de choisir un logement adapté est très restreinte. D'ailleurs, la Belgique a été condamnée en 2013 par l'Europe. Suite à ça en Région bruxelloise, le décret Inclusion est apparu. Mais finalement, on s'est rendu compte que le décret était juste une simple réponse politique. Il n'y avait aucun moyen qui avait été voté au préalable. Depuis cette condamnation et le décret Inclusion (2014), il n'y a absolument rien qui est sorti. Le secteur est toujours en attente d'une évolution significative des moyens pour favoriser une plus grande diversité de l'offre."⁸

La pénurie d'offres diversifiées de logement pour les personnes en situation de handicap a lieu à tous les étages :

- Des logements adaptés et/ou adaptables aux PMR ou autre type de handicaps (logements qui sont pensés au moment de leur conception pour pouvoir évoluer au fil du temps et des besoins de la personne qui y loge.)
- Des logements sociaux accessibles et/ou adaptés (dont on sait que les listes d'attente, notamment en Région bruxelloise, imposent d'attendre une dizaine d'années avant de

⁶ ASPH (2019) : « Logement social et ascenseur : des composantes indissociables ? », disponible ici : <https://www.asph.be/wp-content/uploads/2021/02/Analyse-ASPH-22-2018-Logement-social-et-ascenseur-des-composantes-indissociables.pdf> , consulté le 12/01/2022

⁷ L'ensemble des témoignages sont des citations sans traitement de forme et de fond, anonymisées, recueillies via le site www.Centenaireduhandicap.be, dans le cadre de la réalisation des outils liés ou lors d'animations sur le terrain.

⁸ Azzouz, A. (2021). Handicap : le manque de place et de logements adaptés reste une réalité en Belgique. RTBF. https://www.rtb.be/info/societe/detail_handicap-le-manque-de-places-et-de-logements-adaptes-reste-une-realite-en-belgique?id=10861929 , consulté le 12/01/2022

pouvoir en bénéficier, sans même parler de leur adaptabilité ou non au handicap⁹)¹⁰, en veillant à ne pas se diriger vers une ghettoïsation géographique, mais aussi au cadre du logement (verdure, etc.)

- Des places dans des institutions pour les personnes de grande dépendance
- Des lieux de vie (journée et/ou nuit) adaptés et ouverts
- Des logements permettant l'autonomie de la personne avec son handicap (aides humaines, matérielles, nombreuses sont les possibilités d'assistance personnelle en maintenant ainsi le lien social)

La question intimement liée à la pénurie est celle du choix. Comment proposer aux personnes en attente d'un logement ou d'une place dans un centre le choix entre différentes options... qui n'existent pas ou manquent de places ? Un autre élément central qui rejoint le problème de la pénurie est celui de l'innovation : que faire si aucune des possibilités ne correspond au choix de vie ? Par ailleurs, comment réinventer l'offre de logement en Belgique et la prise en charge souhaitée pour maintenir et assurer une vie digne dans son logement, mais aussi hors de son logement ? Afin de garder une vie sociale et économique, le logement doit pouvoir offrir des services à proximité (commerces, soins, transport adapté) et non se retrouver à l'extérieur de la ville, dans des zones rurales ou exclues de toute vie collective, alors que de nombreux exemples de constructions en périphérie des centres démontrent ce phénomène de délocalisation des logements.

Moi, je ne voudrais pas vivre avec 24 autres personnes que je n'ai pas choisies. Ni même avec 3 autres personnes que je n'ai pas choisies. Or, c'est ça qu'on demande à ces personnes avec une déficience intellectuelle. C'est ce qu'on demande.. ou qu'on propose, c'est de vivre en collectivité avec des gens qu'ils n'ont pas choisis. *Témoignage*

Travailler l'autodétermination des personnes en situation de handicap, et particulièrement celle des personnes présentant une déficience intellectuelle, permet à chacune et chacun d'affirmer dans quel type de modèle de logement elle ou il souhaite s'engager. Face à un projet de vie clairement déterminé par la personne, la pénurie freine toute poursuite de ce projet. L'offre de logements doit donc à la fois être **plus étendue et plus diversifiée**.

« [...] Il y en a qui disent : je ne veux pas aller vivre avec 15 autres. Et donc, il y a des parents, de nouveau, qui développent des services plus petits. Et pas que des parents, il y a des services d'accompagnement qui ont mis ça en place, il y a des institutions qui se sont rendu compte que ce

⁹ Voir à ce sujet le dossier mal-logement et famille : <https://ligue-enseignement.be/assets/Eduquer-167-1.pdf>

¹⁰ Apportons à ce sujet une nuance importante : un logement accessible est un logement qui répond à une série de normes d'accessibilité (RRU et CWATUP). Ces logements sont nécessaires, mais ne constituent pas la solution idéale. En fonction de l'évolution de l'état de la personne qui y loge, cette dernière sera peut-être amenée à déménager à plusieurs reprises. C'est pourquoi nous recommandons l'augmentation de l'offre de logements dits adaptés : logements qui sont pensés au moment de leur conception pour pouvoir évoluer au fil du temps et des besoins de la personne qui y loge.

n'était pas possible d'obliger des personnes à vivre comme ça, tout le temps ensemble, et qui se sont éclatées, qui ont loué des appartements dans les environs, etc. [...] » *Témoignage*

« Je suis en attente d'un appartement depuis 4 ans. Pour réaliser mon projet de vie, je dois encore apprendre des choses pour être autonome. » *Témoignage*

Les problèmes de logement : l'arbre qui cache la forêt

Nous l'avons évoqué en début d'analyse, une difficulté relative au logement en cache souvent d'autres, qui ont une incidence directe sur le projet de vie des personnes concernées. Nous en identifions ci-après quelques-unes dont nous explorons les contours.

1. Charge des parents et aidants proches

Les parents et plus généralement les aidants proches sont à des degrés divers impliqués dans la vie de leur proche en situation de handicap. L'ASPH l'a déjà dénoncé à de nombreuses reprises¹¹, la charge qui leur incombe est trop importante et les aidants proches n'ont pas toujours le choix de l'aidance ou non, faute d'accompagnement et de services, notamment.

« On est vraiment en chemin, dirais-je, pour avoir des réponses plus diversifiées. Pour pouvoir donner de la sécurité à ces personnes. Et alors pour les familles c'est parfois un peu compliqué, hein. Parce que...savoir que son fils ou sa fille vit tout seul, ou en couple, dans un appartement où il n'y a pas un éducateur tout le temps, c'est angoissant. Mais le rôle des associations est aussi de dire aux familles : « Ben, lâchez-leur un peu les baskets aussi ». Et... bon, ce n'est pas facile, mais voilà, il faut le faire. » *Thérèse Kempeneers- Inclusion – Témoignage recueilli dans le cadre de la campagne www.Centenaireduhandicap.be*

Ce témoignage illustre le poids pour les parents ou aidants proches de la recherche d'un logement accessible, adapté, qui corresponde également au projet de vie de leur proche. La pénurie de logements et/ou le manque de diversité de ces derniers amènent historiquement de nombreux parents à créer les structures dans lesquelles ils voyaient leurs enfants vivre, en fonction de leurs besoins spécifiques, de leurs choix et de leurs envies. Cette solution est louable, mais est-ce vraiment le rôle de parents d'apporter une solution structurelle à une pénurie pour laquelle les Régions ont la compétence et la gestion en Belgique ?

Le deuxième élément de réflexion concerne « l'après-parent ».

¹¹ Voir notamment les analyses ASPH : « Fratrie et aidante : un lien inéluctable ? », <https://www.asph.be/analyses-2021-fratrie-et-aidancediagnostic/>, « L'aidant proche est-il aidé ? », <https://www.asph.be/analyse-2019-aidant-proche-est-il-aide%e2%80%af/> et « La crise Covid-19 : le drame des aidants proches », <https://www.asph.be/analyse-2020-la-crise-du-covid-19-le-drame-des-aidants-proches/>

« Moi, j'ai un regret, c'est de ne pas avoir réussi ça et je voudrais bien que d'autres s'y mettent pour que soient créés plus de lieux d'accueil pour les personnes handicapées, et surtout les graves, hein. Quand les parents disparaissent, qu'ils puissent au moins retomber quelque part où on s'occupe très bien d'eux. » Irène Lacassaigne – ASPH Charleroi – *Témoignage recueilli dans le cadre de la campagne www.Centenaireduhandicap.be*

Le vieillissement des personnes qui entourent une personne en situation de handicap est source de tension et d'inquiétude pour tout le monde. Ainsi, les parents et aidants ont également la charge de trouver des solutions pérennes, des lieux où placer leur proche après leur décès, etc. Si les parents et aidants étaient épaulés tout au long de leur vie par des professionnels, des associations et des institutions publiques soutenant, elles pourraient se décharger de ce poids qui évoque un tabou parfois difficile dans les familles, celui de la mort.

« Il faudrait plus de centres et de maisons pour accueillir les adultes en situation de handicap. Accompagner plus les familles sur la question de "l'après-parent". » *Témoignage*

L'enjeu en présence est également la vision de l'autonomie que se fait la personne en situation de handicap : qui peut l'accompagner, dans quelles tâches ? Si pendant toute la vie, la personne a été aidée et accompagnée par un ou une proche, comment sera vécu ce changement après un décès ? Quelle place pourra être donnée aux différents professionnels qui interviendront alors dans la vie de cette personne ? Nous voyons aussi dans le témoignage ci-dessous que l'aide peut être automatiquement identifiée comme étant à la charge des parents ou des proches, alors que des structures externes pourraient décharger les familles de ce poids, quand et si c'est leur souhait. Ces considérations concernent tant le logement que les autres sphères de la vie. Il convient de considérer le logement comme un potentiel vecteur d'autonomie parmi d'autres.

« J'aimerais prendre mon envol et apprendre à habiter toute seule. Maman va m'aider à faire les démarches. Je voudrais être indépendante et vivre avec mon copain. Des fois, j'ai l'impression que c'est maman qui n'est pas prête à me voir partir. Si j'habite seule, je continuerais à voir maman et elle pourra m'aider pour les papiers, mais pas pour le ménage et pour ce que je sais faire toute seule. » *Témoignage*

« Il faudrait prévoir plus de professionnels pour accompagner les personnes qui souhaitent vivre seules. Ils pourraient nous aider dans beaucoup de domaines, comme l'aspect juridique. Évidemment, la demande doit venir de la personne en situation de handicap. De plus, on devrait avoir quelqu'un qui nous explique les choses qu'on ne comprend pas. Parfois, j'ai encore besoin de ma maman pour m'expliquer des choses. On devrait aussi mettre en place des cours pour nous apprendre à mieux gérer : avoir des cours pour apprendre à gérer les sous, à payer les factures. Parce qu'une fois que les parents ne seront plus là, on fait comment ? » *Témoignage*

2. Les enjeux d'autonomie, de la qualité de vie et droit au choix

Au travers des différents témoignages reçus, nous avons pu identifier à quel point les enjeux d'autonomie, de qualité de vie et de droit au choix sont intimement liés pour les personnes en situation de handicap.

« **J'aimerais avoir un travail, aller faire mes courses, avoir ma maison, comme tout le monde. Mais j'ai pas encore appris.** Avoir un petit studio, faire les courses, faire à manger, faire le ménage, payer l'eau, l'électricité, le gaz. Je nettoie déjà ma chambre, je range, je fais la vaisselle, je passe le balai, j'essuie les tables, je fais la cuisine avec de l'aide, on m'apprend et je suis très méticuleux. Ça m'apprend, pour **plus tard, à vivre en autonomie** pour m'occuper de mon studio. Je dois encore apprendre, mais je suis motivé, j'aime apprendre, je suis content et mon éducatrice est contente. On m'apprend petit à petit et je vais y arriver. Je sais pas comment on fait pour payer les factures, les papiers, ni les courses. C'est encore un peu tôt pour moi, mais, au centre, on m'aide. Le centre m'aide à prendre de l'autonomie. J'ai envie de vivre tout seul et de trouver du travail. Il me faudrait quelqu'un qui vienne m'aider de temps en temps, car je suis pas capable de faire tout. Un appartement supervisé, j'aimerais bien. Il y aurait quelqu'un qui pourrait m'aider à faire mes papiers par exemple. » *Témoignage*

Cette personne illustre par son témoignage le fait que son autonomie et son accompagnement adaptés sont les outils principaux du projet de vie qu'elle a. Ce projet est clairement explicité et relève d'un choix personnel. C'est donc ce choix qu'il convient de placer au centre du projet de vie de la personne, tout en lui proposant des accompagnements adaptés pour y parvenir.

Ce droit au choix et au type de mode de vie souhaité est souvent bafoué pour de nombreuses raisons, dont notamment comme déjà évoqué le nombre et la qualité des places dans des logements collectifs ou adaptés :

« Être avec des amis, un conjoint, des proches qui nous comprennent, ça ferait du bien niveau mental. Mais en prenant de l'âge, on n'a plus envie de dépendre de certaines personnes. Il y en a pour qui c'est facile et d'autres pas. Je me rends compte que vivre avec d'autres personnes, ça a du bon, ça nous évite le stress de la vie. Personnellement, je suis très bien entouré. Mais je connais d'autres personnes qui sont seules, et c'est pas évident. Elles n'ont pas de vie sociale. » *Témoignage*

« Je voudrais habiter tout seul, pas de centre, car j'en ai fait beaucoup depuis que je suis petit. Je voudrais travailler. Je voudrais voyager, changer d'air, partir en vacances et être autonome. » *Témoignage*

L'autonomie comme envisagé dans les différents témoignages permet de remettre le curseur sur ce qui est important et pourtant parfois oublié face aux pénuries, aux enjeux financiers et administratifs de l'attribution de logements. Ces témoignages illustrent à quel point les besoins évoqués sont primaires, essentiels :

« **Pouvoir sortir de chez soi**, faire des activités en famille. C'est important d'avoir sa chambre à soi aussi. » *Témoignage*

« Avoir une chambre seule pour avoir de l'intimité quand on veut, à d'autres moments je trouve important de faire des choses avec des gens, comme par exemple les activités à mon centre. »

« Avoir des amis que je puisse voir facilement de chez moi. Je veux avoir **le choix de voir ou non les gens**, j'aime le fait de pouvoir décider si je veux voir mes amis ou pas aujourd'hui. » *Témoignage*

Au final, nous pouvons nous demander si la crise du logement dans le secteur du handicap qui n'alerte certainement pas assez les politiques n'est pas déshumanisée. Derrière cette pénurie, il ne faut pas oublier que se cachent des personnes dont le projet de vie est la plupart du temps une vie digne : droit à choisir son lieu de vie, être autonome, avoir de l'intimité, pouvoir gérer soi-même différentes tâches, avoir recours à une aide extérieure au besoin, se sentir chez soi et heureux, avoir une vie sociale choisie, etc. En cela, la Belgique a déjà été condamnée en 2013 concernant les logements pour les personnes en situation de grande dépendance, et la ligue des droits de l'homme n'exclut pas que cela ouvre la voie à d'autres actions en justice vis-à-vis des difficultés d'accès aux solutions d'accueil¹². Cela pourrait concerner tous les types de handicaps. Certaines dispositions permettent toutefois d'espérer une prise en charge plus complète; lors de rénovations ou construction d'hébergements collectifs, l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité), via le plan ERICH¹³, a imposé des logements avec chambre individuelle, de maximum deux personnes pour garder une certaine intimité et envisager le vieillissement des résidents sans devoir les faire quitter l'établissement pour un logement plus adapté. Des institutions (comme la Pommeraie par exemple¹⁴) ont mis en place une unité pour ses aînés et une unité médicalisée qui évite des hospitalisations systématiques. Nous y revenons dans la partie « Perspectives » de la présente analyse.

Enfin, notons que la notion du droit au choix est parfois freinée par d'autres facteurs extérieurs. En voici deux exemples :

Le premier concerne la crise COVID-19. Ce n'est plus un secret, la gestion de la pandémie par les autorités a été difficile dans le secteur du handicap. Ce témoignage glaçant révèle à quel point un logement ou un lieu de vie non choisi ou peu adapté a un impact considérable sur la santé physique et mentale des personnes concernées¹⁵.

¹² Handicap de grande dépendance : la Belgique condamnée par le Comité européen des droits sociaux. 30/07/2013. <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/belgique/handicap-de-grande-dependance-la-belgique-condamnee-par-le-comite-europeen-13744>, consulté le 12/01/2021

¹³ Plan Erich "Ensemble, rénovons les institutions pour les citoyens handicapés" : <https://centenaireduhandicap.be/timeline/plan-erich-ensemble-renovons-les-institutions-pour-les-citoyens-handicapes/>

¹⁴ La Pommeraie a comme mission le bien-être et l'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap en mettant les moyens nécessaires à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations. Site web : <http://www.centre-la-pommaraie.be/Hebergement.htm>

¹⁵ Lire à sujet les analyses ASPH : « Pandémie covid-19, et si le virus n'était pas le seul invisible », <https://www.asph.be/analyse-2020-pandemie-covid-19-et-si-le-virus-netait-pas-le-seul-invisible/> et « Le handicap en

« Pouvoir faire ce qu'on veut. Par exemple, avant le confinement, il y avait le marché près de l'asbl le vendredi. Et on avait 15 minutes pour pouvoir aller s'y balader. Je prenais ce moment pour souffler. À cause des mesures sanitaires, je ne peux plus. J'ai besoin d'avoir des moments de liberté. Là, j'ai l'impression d'être en prison. » *Témoignage*

Le deuxième exemple concerne le choix de la vie de famille. Plusieurs témoignages ont fait écho de difficultés liées à la mise en ménage. En dehors de l'autonomie, de l'accessibilité et de la place dans des logements adaptés, un autre frein à prendre en compte est législatif et financier : ce qu'on appelle communément dans le secteur « le prix de l'amour »¹⁶. Sans rentrer dans les détails, rappelons en effet qu'en mars 2020, un arrêté royal a été publié. Concrètement, à dater du premier janvier 2021, les revenus du ou de la partenaire ne sont plus pris en considération dans le calcul de l'allocation d'intégration. Une de nos précédentes analyses a démontré que cette mesure ne constituait qu'en partie une victoire, car la réforme ne touche que le public vivant à deux et dont le conjoint a des revenus supérieurs à un certain montant, ce qui est loin d'être le cas pour toutes les personnes vivant en ménage¹⁷. Ainsi, la mise en ménage est parfois difficile voire impossible pour des personnes qui disposent d'une allocation handicap : c'est inacceptable, d'autant plus quand on connaît la réalité des proches aidants et leur rôle dans un foyer où vit une personne en situation de handicap, de maladie grave et invalidante.

Perspectives

La pénurie de logements dans le secteur n'est pas récente. Les corps intermédiaires¹⁸ tout comme les parents et associations de parents dénoncent cette pénurie, en débloquant non seulement des moyens budgétaires conséquents, mais aussi en proposant des solutions innovantes qui répondent à de nouveaux enjeux en matière de logement. Citons ici des pistes qui nous semblent à explorer :

Ainsi, nous avons vu à quel point il est important en matière de logement comme dans tous les autres domaines de la vie de **décharger les parents et les aidants** de tâches qui devraient pouvoir être réalisées par des professionnels, et ce également pour encourager l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur possibilité de faire des choix à part entière, et non par défaut ou sous la pression familiale. Cela a un rôle déterminant sur la question du logement.

temps de crise : le grand oublié des politiques », <https://www.asph.be/analyse-2020-le-handicap-en-temps-de-crise-oublies-des-politiques/>

¹⁶ ASPH (2021) : « La suppression du prix de l'amour, bénéfique pour tous ? », <https://www.asph.be/analyse-2021-la-suppression-du-prix-de-lamour-benefique-pour-tous/> , consulté le 12/01/2022

¹⁷ Idem, page 3.

¹⁸ Corps intermédiaires : Par « corps intermédiaires », nous entendons ici des entités se situant entre l'État et les citoyens, dépendants, en partie ou en son tout, d'une institution. Le rôle de ces structures a été développé dans une analyse de l'ASPH que le lecteur et la lectrice pourront consulter ici : <https://www.asph.be/wp-content/uploads/2021/01/Analyse-ASPH-16-2019-corps-intermediaires.pdf>

Logement : les revendications des personnes concernées - Analyse ASPH 2022

Les témoignages illustrent par des réalités de vie que les **logements adaptés et accessibles doivent être d'une grande diversité** ; les choix ne peuvent plus être contraints par des impératifs financiers, de pénurie de places, etc. Cette diversité d'offre de logement est la clé de voute d'une vie digne et choisie pour les personnes concernées.

L'adaptation des logements à toutes les étapes de la vie : l'évolution démographique belge amène la question du « comment bien vieillir chez soi ? ». Comment garantir une qualité de vie, une dignité et une autonomie pour les personnes qui souhaitent rester à domicile ? C'est non seulement un projet de vie tout aussi valable qu'un séjour en institutions, mais aussi une vraie piste de réponse au manque de place dans les institutions... Par ailleurs, en dehors du vieillissement de la population, quel parcours de logement pour les personnes en situation de handicap dont la situation évolue en cours de vie ? Il nous semble important de ne pas imposer de changement de logement à chaque évolution de l'état de santé et/ou du projet de vie d'une personne :

« Il faut que mon logement soit adapté et réadapté en fonction de ma maladie qui évolue. Diminuer les délais et la lourdeur administrative pour les aménagements de domicile. Il faudrait une meilleure collaboration entre l'AVIQ et les entrepreneurs (ex. : les entrepreneurs veulent des acomptes, l'AVIQ n'intervient qu'à la fin des travaux, qui avance l'argent ?). Dans ma situation, cela fait 2 ans que j'attends les adaptations. Je suis obligée de vivre chez mon compagnon, mais ce n'est pas par choix. »

Témoignage

Par exemple, en Région wallonne, les logements sociaux publics accessibles doivent obligatoirement pour 30 % d'entre eux être adaptables et évolutifs, pour permettre aux personnes qui y vivent de ne pas devoir déménager.

Penser, préparer et accompagner « l'après-parent » : veiller à une approche intersectionnelle qui couvre tous les domaines de la vie. Nous l'avons vu dans la présente analyse, l'après-parent est une vraie source d'inquiétude pour les personnes concernées. Toutefois, nous recommandons une approche multiple de cette question, car elle recouvre toutes les sphères de la vie. Il est essentiel, ici aussi, de ne pas segmenter les politiques et actions envisagées.

Une meilleure prise en compte/concertation de la personne et de son parcours de vie au moment de proposer un logement : celui-ci respecte-t-il les aspirations de la personne ? Cette solution de logement n'entraîne-t-elle pas d'autres problèmes dans les sphères de soins, professionnelles, vie sociale, etc. ? Si c'est le cas... il faut considérer cela comme un échec, car ce point est loin d'être un détail.

Considérer la consultation comme la clé de voute de toute politique : les pistes de concertation ne manquent pas : les corps intermédiaires sont des structures qui regorgent d'idées, de témoignages, d'études, d'expertises à mettre au profit des réflexions autour du logement (et pas seulement). Systématiser la concertation vers ce secteur, c'est non seulement respecter la Convention ONU Personnes Handicapées, mais aussi reconnaître que les besoins du terrain sont à prendre en compte dans l'établissement de politiques d'action. Des concertations publiques peuvent également être envisagées. Les conseils consultatifs aménagement du territoire et mobilité (CCATM) sont saisis pour remettre des avis sur l'accessibilité des logements, mais pas sur leur adaptabilité... Cela pourrait donc

être renforcé dans ce sens. Les conseils consultatifs personnes handicapées existent à plusieurs échelles de pouvoir. Dans certaines communes, les conseils communaux prennent leurs responsabilités lors de la construction ou la rénovation de bâtiments. Enfin, du côté des régions, en charge de la matière du logement : le conseil bruxellois de la personne handicapée¹⁹ existe et la fonction consultative wallonne est en cours de création.

Dans le plan d'urgence logement 2020-2024 bruxellois²⁰, cinq grands chantiers sont identifiés : l'augmentation de l'offre et de la qualité des logements à finalité sociale, l'amélioration de l'action publique en matière de logement, le soutien aux locataires, la garantie du respect du droit au logement et l'accès à la propriété. Nous déplorons de n'y voir aucune mesure spécifique au handicap ni d'approche Handistreaming de la question. Toutefois, dans la déclaration de politique générale au Parlement Bruxellois (21/10/21), on l'évoque brièvement : « Des plans d'actions basés sur des obligations légales : le plan handistreaming et le plan gendermainstreaming. Le plan handistreaming devra permettre à la Région d'avancer vers une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap par une attention spécifique à leurs besoins dans toutes les compétences régionales. »²¹. Notons également que des initiatives plus locales existent²².

En Wallonie, la déclaration politique régionale annonce différents éléments qu'il conviendra d'évaluer en 2024²³, dont notamment :

- La création d'une conférence interministérielle consacrée à la politique du handicap sera proposée aux autres entités fédérées et au Gouvernement fédéral. Elle sera notamment chargée d'élaborer un plan ambitieux avec toutes les parties concernées sur base d'une évaluation des besoins.
- La garantie de l'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions et les rénovations, assortie d'une planification et une mise en œuvre une norme ainsi qu'un plan de mise en accessibilité ambitieux de l'ensemble des bâtiments et aménagements ouverts au public.
- Le droit de choisir son lieu de vie soit reconnu à toute personne en situation de handicap, quel que soit sa déficience ou son âge.

¹⁹ Le Conseil bruxellois de la personne handicapée a pour mission de veiller au développement du handistreaming à Bruxelles, notamment en formulant des avis et propositions, d'initiative ou sur demande du gouvernement bruxellois. Son objectif est d'influencer sur l'intégration de la dimension handicap dans toutes les politiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁰ Plan d'urgence logement 2020-2024 : https://nawalbenhamou.brussels/wp-content/uploads/2021/01/Plan-Urgence-Logement_DEF.pdf, consulté le 12/01/2022.

²¹ Déclaration de politique générale Bruxelloise : <https://rudivervoort.brussels/wp-content/uploads/2021/10/DPG-211021.pdf>, p16.

²² Un exemple parmi d'autres : Plan d'action « Handicap, inclusion et accessibilité universelle »²² 2020-2022 https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/PAHIAU_2020_FR.pdf

²³ Déclaration politique régionale 2019-2024 https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf Pages 93-95

- Des alternatives d'accueil et d'hébergement fondées sur la qualité de vie et le respect des droits des personnes en situation de handicap (initiatives d'habitations protégées, appartements supervisés, logements encadrés, etc.) en veillant à une bonne répartition sur le territoire. Le choix de l'individu en toute autonomie sera respecté.

Alors que les élections régionales de 2024 approchent peu à peu, il nous semble essentiel que la Belgique et ses régions fassent d'une priorité la lutte contre la pénurie des logements adaptés. Il est plus que temps de dépasser les effets d'annonce. Les différents confinements nous ont rappelé à quel point être bien chez soi est une nécessité et le pilier de notre cadre de vie. Nous avons connaissance via notre mandat au CaWAB²⁴ (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) de la construction d'un plan accessibilité en Région wallonne avec notamment des mesures logement. En région bruxelloise, le plan Handistreaming fait également l'objet de travaux avec le CAWaB. Affaire à suivre...

Dans le secteur public comme privé, nous continuons à défendre une qualité de vie pour les personnes en situation de handicap, de maladie grave et invalidante en institutions, mais aussi hors institutions. Parce que le logement constitue un élément essentiel d'intégration sociale et de projet de vie, il faut pouvoir à la fois assurer la disponibilité de ces logements, mais aussi leur diversité, leur adaptabilité et leur possibilité d'évoluer avec la personne tout au long de sa vie. Enfin, rappelons que ces enjeux doivent être étudiés et explorés parmi l'ensemble des composantes de la vie : en segmentant les politiques handicap, nous prenons le risque de créer des solutions qui ne répondent pas pleinement aux besoins rencontrés sur le terrain.

²⁴ Le CAWaB regroupe 20 associations et a pour but de défendre et promouvoir l'accessibilité dans l'esprit de la Convention ONU Personnes Handicapées. Le CAWaB défend le droit à l'accessibilité pour toute personne avec une réduction de mobilité et dite personne à mobilité réduite (PMR). Par « personne à mobilité réduite », l'association entend toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Logement : les revendications des personnes concernées - Analyse ASPH 2022

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

3. Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02/515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le contact center est accessible de 9h30 à 11h00 aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Région wallonne ou bruxelloise. Il suffit de cliquer sur le logo "Relais Signes" du site de l'ASPH. L'ASPH prend en charge le coût de l'interprète. Pour s'assurer de la présence d'un interprète, il peut être utile de vérifier les horaires sur le site de Relais Signes.

4. Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

5. Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Logement : les revendications des personnes concernées - Analyse ASPH 2022

6. Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

7. Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

8. Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be